

A.M.B.G TRANSPORTS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
4 rue Le Bezinat
31180 CASTELMAUROU

RCS TOULOUSE 908 053 820

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1^{er} NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le premier novembre à Castelmaurou,

Monsieur Frédéric ALHINC,
Demeurant 4 Rue Le Bezinat à CASTELMAUROU (31180),

Propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société A.M.B.G
TRANSPORTS

Associé unique de ladite société, préside la séance.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du président,
- Le texte des résolutions votées.

Le Président a pris les décisions suivantes relative à :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social, à compter du 1^{er} novembre 2024, à l'adresse suivante : 22 rue de la gravette, ZAC de la gravette à Gratentour (31150).

En conséquence, l'associé unique décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 22 rue de la gravette, ZAC de la gravette à Gratentour (31150).

Il peut être transféré dans le département de la Haute-Garonne sur simple décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence, et en tout autre lieu suivant décision de l'associé unique ou décision collective extraordinaire des associés. »

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

Le président et associé unique,
Monsieur Frédéric ALHINC.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. ALHINC', written diagonally across the page.